

0 0 2 5 1 0 POSTE-CI/DG/SG/DAJ/2023
Réf à rappeler
Abidjan, le **21-06-2023**

V/Réf. :

Objet : Implémentation d'une zone de Prospérité Postale (PPZ) en Côte d'Ivoire

Le Directeur Général

//-

Monsieur le Président Directeur Général
De La Poste du Maroc

MAROC

Monsieur le Président Directeur Général,

La mondialisation n'a pas, dans ces effets néfastes, épargné le secteur postal mondial en général et surtout son maillon africain.

Il importe que le secteur postal qui est ainsi mis à rude épreuve se relève et prenne des initiatives multiformes en refusant ainsi de se résigner et en s'accrochant aux nouvelles opportunités d'affaires notamment la solution innovante pour le commerce transfrontalier qui explore la synergie entre la zone franche et l'opérateur désigné à l'effet de capter des flux du commerce mondial qui lui échappait d'autant.

La Poste de Côte d'Ivoire a bien compris cette nouvelle donne en faisant acte de candidature à l'implémentation d'une zone de Prospérité Postale (PPZ) en Côte d'Ivoire.

Elle sait pouvoir compter sur votre habituel appui et l'expertise de la Poste du Maroc pour accompagner La Poste de Côte d'Ivoire dans cette initiative.

En vous remerciant par avance pour la bienveillante attention que vous voudriez bien accorder à cette correspondance,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Isaac GNAMBA-YAO



P.J. : Correspondance adressée à l'UPU